



Le Collectif devient **Association Tolerme Nature**

Pour la préservation du site du lac du Tolerme, de l'ensemble du bassin du ruisseau du Tolerme et de leur environnement naturel, notamment en :

- veillant à la défense et à la restauration de la nature sur l'ensemble du site et du bassin,
- s'opposant à toute entreprise susceptible d'entraîner sa dégradation même partielle ou de mettre en danger les espaces naturels et la biodiversité,
- s'opposant à toutes les causes de nuisances, en particulier visuelles et sonores,
- sensibilisant au respect de la nature et en agissant pour sa sauvegarde.

Pour le maintien du domaine public existant dans son intégralité et des usages actuels pour la population, notamment en s'opposant à toute opération de privatisation, d'occupation ou de construction sur le domaine public par des opérateurs privés, qui restreindrait ces usages.

Blog : <https://tolerme-nature.over-blog.com/>

Contact : Tolermenature@laposte.net

Analyse des plans mis en ligne après la Réunion publique du 1/9/2021



Les affirmations de SANDAYA : "Accès et parking publics existants non modifiés" et "Maintien des usages actuels et de leur capacité d'accueil" sont des mensonges purs et simples étant donné que :

- ***le parking accolé au restaurant est tout bonnement **privatisé** = accès modifié, usage actuel non maintenu, capacité d'accueil réduite.***
- ***l'aire de pique-nique actuelle sous le parking privatisé par le projet semble également privatisée, parsemée de bâtisses = usage non maintenu, capacité d'accueil réduite.***
- ***l'emprise du restaurant est plus que doublée, grignotant donc sur les pelouses = usage non maintenu, capacité d'accueil de la rive réduite.***
- ***l'emprise de l'espace aquatique finit de consommer le restant de pelouse actuelle = usage non maintenu, capacité d'accueil fortement réduite.***
- ***Un grand nombre de constructions supplémentaires s'éparpille tout au long de la rive, jusqu'à l'eau. Comment parler d'intégration du bâti avec des blocs les pieds dans l'eau... ?***

Prétendre que le Tolerme n'est qu'un cadre au projet et que l'espace et l'usage public ne seront pas impactés n'est en aucun cas crédible de la part de Sandaya.

Devenir du lac du Tolerme

Préservation de l'environnement

Au lendemain de la COP 26, qui après le rapport du GIEC, nous alerte sur l'urgence climatique et sur les conséquences irréversibles de notre mode de vie actuel, il est inenvisageable d'accepter le projet SANDAYA :

Synonyme de déplacements massifs, de consommation excessive d'eau et de ressources, de dégradation d'espaces naturels, de risque de pollution aggravée en aval par les écoulements d'assainissement, d'atteintes à la biodiversité, d'artificialisation des sols, **ce projet est un gaspillage de la richesse environnementale que nous offre ce site.**

Il nous faut au contraire préserver et renforcer ces espaces naturels qui nous permettront d'atténuer les chocs climatiques, et les valoriser en tant que tels.

L'emploi

C'est un leurre de croire que les emplois presque tous saisonniers induits par ce projet, ainsi que la présence de touristes pendant 3 mois d'été vont permettre de revivifier ce secteur du département.

Une véritable réflexion associant population, associations et élus doit être engagée pour imaginer des solutions valorisant les possibilités du territoire, tenant compte des impératifs actuels, en vue de recréer un dynamisme et des emplois durables.

Les usagers actuels

30 000 usagers fréquentent aujourd'hui le lac :

un tourisme familial et populaire d'importance.

Où trouveront-ils leur place si Sandaya est omniprésent sur l'espace public, y compris avec ses transats payants sur la plage ? **Est-ce un choix social raisonné de priver ainsi les fidèles du Tolerme de ce qui est souvent leur seul lieu de vacances**, au profit d'une clientèle plus aisée qui enrichira essentiellement Sandaya ?

Les retombées financières

Il n'est pas admissible de brader l'espace public dans l'espoir d'économies **ou de retombées financières qui n'ont pas été évaluées.**

Outre le coût environnemental d'un tel projet, quel en sera le coût réel pour la collectivité ?

Les communautés de communes, le département du Lot, la Région Occitanie, ne sont-ils pas en mesure de continuer à mettre à la disposition des 30 000 usagers actuels, locaux ou de passage, un espace naturel unique sur notre territoire et de **mettre tout en œuvre pour le préserver et le mettre en valeur de façon exemplaire pour le présent ... et pour l'avenir ?**



Photos MJT